



L'enjeu :

bâtir aujourd'hui
pour demain

La charte « Écologique »

Création d'une filière vertueuse, génératrice de valeur, fédérant chaque acteur dans le secteur bâtiment, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, bureaux d'étude, industriels, applicateurs, qui s'engagent activement à :

- 1 Prévenir et protéger** le capital santé des travailleurs et des utilisateurs.
- 2 Réduire** les risques de pollution.
- 3 Diminuer, trier, donner** une deuxième vie à ses déchets, par une filière certifiée.
Minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement.
- 4 Privilégier** la mise en œuvre des techniques, produits et technologies qui préservent l'Avenir.
Valoriser ainsi son offre et son savoir-faire.
- 5 Rechercher, proposer, intégrer** des solutions innovantes tournées vers une «Construction Durable», et ainsi **présenter** une offre concurrentielle différenciée, lui permettant **d'augmenter** sa valeur ajoutée.
- 6 Sensibiliser, informer et former** les productifs, encadrants, dirigeants, aux techniques les plus sûres, et aux attitudes «éco-responsables».
Prendre conscience de sa responsabilité d'acteur-citoyen, à chaque niveau de décision.
Agir pour une gestion écologique des chantiers, quelle qu'en soit la taille, en marché public ou privé.
- 7 Faire** de l'application de la Loi un préalable et non une finalité.
- 8 Favoriser et augmenter** les relations commerciales entre les signataires de la charte.
Appliquer à ces échanges les valeurs fondamentales RQE®.
- 9 Partager** la richesse générée.
Participer à la généralisation des bonnes pratiques liées à l'application de l'engagement RQE®. Les **communiquer** à chaque intervenant (clients, fournisseurs, sous-traitants, confrères, prestataires etc.).
Inciter ces relais à jouer un rôle moteur en adhérant à la dynamique RQE®.
- 10 Démontrer** sa volonté et son engagement RQE®, notamment en améliorant son bilan environnemental chaque année.
- 11 Généraliser** systématiquement dans son activité et dans le fonctionnement de son entreprise les trois préceptes indissociables du «Développement Durable» :
 - respect de l'environnement naturel et humain ;
 - progrès social ;
 - performance économique.
- 12 Développer et transmettre** les valeurs fondamentales de son engagement RQE® :
 - éthique,
 - création de valeur,
 - professionnalisme,
 - loyauté,
 - respect de la charte RQE®.

Pantin le 05 Mars 2019